



Épreuve d'admission du concours Droit-économie 2025

--

Épreuve orale de droit Sujet n° 01

Question théorique :

La distinction du règlement et de la directive dans le droit de l'Union européenne.

Question pratique :

Préalablement à l'entrée en vigueur du règlement européen n° 2016/679 dit RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), la Loi française Informatique et Libertés (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978) a été modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

Quelles réflexions cette information vous inspire-t-elle ?



Épreuve d'admission du concours Droit-économie 2025

--

Épreuve orale de droit Sujet n° 02

Question théorique :

Vous préciserez le sens et la portée de l'article 38 de la Constitution française :

Le Gouvernement peut, pour l'exécution de son programme, demander au Parlement l'autorisation de prendre par ordonnances, pendant un délai limité, des mesures qui sont normalement du domaine de la loi. Les ordonnances sont prises en conseil des ministres après avis du Conseil d'État.

Question pratique :

Transposant en droit français une importante directive européenne visant à améliorer le traitement des déchets, l'ordonnance du 26 mars 2025 est selon le professeur Denis MACHIN contraire à la Constitution. Après avoir lu une de ses chroniques juridiques, Paul TRUC, militant de la protection de la compétitivité de la France, entend attaquer immédiatement ce texte. Il s'interroge sur la juridiction compétente pour traiter son recours.

NB : Faits et éléments juridiques fictifs.



Épreuve d'admission du concours Droit-économie 2025

--

Épreuve orale de droit Sujet n° 06

Question théorique :

Le silence en matière contractuelle.

Question pratique :

M. XENON, médecin, exerce son activité au sein d'une société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) qui est actionnaire majoritaire d'une clinique organisée sous forme de société anonyme et avec laquelle la SELARL a conclu une convention d'exercice privilégié. Les difficultés de la clinique ont conduit à l'ouverture d'une procédure collective et les actionnaires et les praticiens se sont engagés à financer son redressement. Mais ils refusent aujourd'hui de s'exécuter.

Peuvent-ils y être contraints ?



Épreuve d'admission du concours Droit-économie 2025

--

Épreuve orale de droit Sujet n° 07

Question théorique :

La distinction du droit patrimonial et du droit extra-patrimonial.

Question pratique :

Mme TRUC a décidé de créer un site internet de diffusion d'information sur le lifestyle des joueuses de football. Pour assurer immédiatement le succès de son entreprise, elle prévoit d'acheter un fichier de données personnelles à une entreprise de vente par correspondance de compléments alimentaires qui connaît auprès de ces joueuses un très grand succès.

Est-ce licite ?



Épreuve d'admission du concours Droit-économie 2025

--

Épreuve orale de droit Sujet n° 08

Question théorique :

L'inexécution du contrat.

Question pratique :

Un contrat a été conclu en octobre 2024 entre un établissement d'hôtellerie-restauration et une société de traiteur, aux termes duquel la seconde devait fournir au premier des prestations de restauration lors d'un concours de sculpture de glace, organisé du 2 au 9 janvier 2025. Le concours a dû être reporté, puis annulé par les organisateurs, à raison des mesures sanitaires prévues par une loi du 27 décembre 2024 lors de la crise de la peste du chat. Fin mai 2025, l'exploitant de l'hôtel-restaurant, qui avait versé 80 000 euros d'acompte lors de la signature du contrat, a mis en demeure son cocontractant de lui restituer cette somme.

Cette demande peut-elle prospérer ?

NB : Les faits sont fictifs. Il n'y a pas eu de crise sanitaire de la peste du chat et aucune loi n'a été consécutivement adoptée.

Épreuve d'admission du concours Droit-économie 2025

--

Épreuve orale de droit Sujet n° 09

Question théorique :

Les atténuations du principe de l'effet relatif des contrats.

Question pratique :

Dans le cadre d'un litige l'opposant à l'un de ses salariés, une société avait été condamnée, par jugement, à lui verser une grosse somme. Par la suite, un accord transactionnel avait été conclu entre les parties aux termes duquel la société versait à son ancien salarié une somme inférieure mais s'engageait, par promesse de porte-fort, à ce que le groupe, auquel elle appartenait, reprenne des relations contractuelles avec cet ancien salarié. En contrepartie, l'ancien salarié renonçait à l'exécution du jugement. Aucune mission contractuelle n'ayant été proposée à l'ancien salarié, celui-ci, invoquant l'inexécution de la promesse de porte-fort, sollicite la résolution judiciaire de l'accord transactionnel ainsi que l'octroi de dommages-intérêts.

Obtiendra-t-il gain de cause devant le juge ?



Épreuve d'admission du concours Droit-économie 2025

--

Épreuve orale de droit Sujet n° 10

Question théorique :

La preuve des actes juridiques

Question pratique :

Capucine et Théo ont été concubins pendant quelques mois. Théo a laissé Capucine régler les dépenses de la vie commune. Au moment de leur séparation, il lui a envoyé un mail lui promettant de lui rembourser sa part « Bon la pénible des pénibles, c'est d'accord je te rembourserai ma part de bouffe, d'électricité et d'eau asap ». Capucine entend recouvrer cette somme immédiatement.

Ce courriel fait-il preuve de la dette de Théo ?



Épreuve d'admission du concours Droit-économie 2025

--

Épreuve orale de droit Sujet n° 12

Question théorique :

La liberté de la preuve en matière civile.

Question pratique :

M. TARTEMPION emploie depuis quelques années une salariée dont le comportement est désormais contraire à la fiche de poste sur la base de laquelle elle a été recrutée. Il est en effet prévu qu'elle rende compte chaque semaine des actions de prospection menées auprès de potentiels clients. M. TARTEMPION a donc décidé de la licencier. Prudent, il a enregistré discrètement les échanges qu'il a eus avec elle à propos de cette situation. Très prudent, il souhaite vérifier que ces enregistrements seront pris en compte par le juge si la salariée conteste son licenciement.



Épreuve d'admission du concours Droit-économie 2025

--

Épreuve orale de droit Sujet n° 13

Question théorique :

L'abus de droit

Question pratique :

Mme MACHIN a eu la surprise en rentrant d'un long séjour à l'étranger de constater que son voisin avait construit un abri de jardin en abattant la haie qui séparait leurs fonds. Après une vérification approfondie des limites de ces fonds, il apparaît que la petite construction empiète sur le fonds de Mme MACHIN sur une longueur de 2 mètres et une largeur de 11,5 centimètres. Mme MACHIN entend obtenir la démolition de l'ouvrage mais le voisin lui répond que « ce serait de l'abus ».

Qui a raison ?



Épreuve d'admission du concours Droit-économie 2025

--

Épreuve orale de droit Sujet n° 14

Question théorique :

L'enrichissement sans cause.

Question pratique :

Le voisin de M. TRUC loue fréquemment son jardin (magnifique) pour des tournages. Alors qu'il était absent pour quelques semaines, une équipe de télévision a souhaité enregistrer une émission dans ce jardin. Comme il existe un passage entre les 2 propriétés, M. TRUC leur a permis d'accéder au jardin de son voisin en passant par le sien. En partant l'équipe lui a laissé un chèque en paiement de la location du jardin, établi à son nom. Le voisin prétend que la somme lui revient. M. TRUC fait valoir qu'il mérite une indemnisation pour le service rendu, notamment parce que l'équipe de tournage a endommagé ses fraisiers en traversant son propre jardin.

Quelles solutions sont envisageables dans ce cas ?



Épreuve d'admission du concours Droit-économie 2025

--

Épreuve orale de droit Sujet n° 15

Question théorique :

Immeubles et meubles au XXI^e siècle.

Question pratique :

Les parents de Jules ont l'intention d'acheter un ancien couvent transformé en gîte rural. L'intérêt principal de ce bien est la fresque du réfectoire, connue bien au-delà de la région. Or, les propriétaires actuels les ont informés que le bien leur serait vendu sans la fresque qu'ils comptent détacher et emporter. Une fresque murale est, pour Jules étudiant en droit de 2^e année, un immeuble par destination. Il encourage ses parents à acheter le bien car ils ne peuvent être privés de l'œuvre d'art.

Partagez-vous ce point de vue ?

Épreuve d'admission du concours Droit-économie 2025

--

Épreuve orale de droit

Sujet n° 16

Question théorique :

Commentez l'article 1253 nouveau du Code civil :

Le propriétaire, le locataire, l'occupant sans titre, le bénéficiaire d'un titre ayant pour objet principal de l'autoriser à occuper ou à exploiter un fonds, le maître d'ouvrage ou celui qui en exerce les pouvoirs qui est à l'origine d'un trouble excédant les inconvénients normaux de voisinage est responsable de plein droit du dommage qui en résulte.

Sous réserve de l'article L. 311-1-1 du code rural et de la pêche maritime, cette responsabilité n'est pas engagée lorsque le trouble anormal provient d'activités, quelle qu'en soit la nature, existant antérieurement à l'acte transférant la propriété ou octroyant la jouissance du bien ou, à défaut d'acte, à la date d'entrée en possession du bien par la personne lésée. Ces activités doivent être conformes aux lois et aux règlements et s'être poursuivies dans les mêmes conditions ou dans des conditions nouvelles qui ne sont pas à l'origine d'une aggravation du trouble anormal.

Question pratique :

Mme TARTEMPION est propriétaire d'une maison Elle a été victime à plusieurs reprises d'infiltrations venant du mur de son voisin. Après avis d'un professionnel du bâtiment, il apparaît que la toiture de la maison du voisin est abîmée ce qui explique les infiltrations. Quelle base juridique lui recommandez-vous pour agir contre son voisin récalcitrant aux réparations ?



Université
de Rennes

Épreuve d'admission du concours Droit-économie 2025

--

Épreuve orale de droit Sujet n° 17

Question théorique :

L'intérêt du démembrement de propriété.

Question pratique :

Léa a 18 ans. Elle va suivre des études à Paris pendant les 5 prochaines années. Son grand-père y possède un appartement qu'il veut bien mettre à sa disposition.

Quelles solutions pouvez-vous proposer ?



Université
de Rennes

Épreuve d'admission du concours Droit-économie 2025

--

Épreuve orale de droit Sujet n° 19

Question théorique :

Quel est le rôle de la possession ?

Question pratique :

Eloi a eu la surprise de découvrir dans un magasin d'antiquités une enfilage Art Déco totalement identique à celle que possédait sa grand-mère et qui lui a été volée lors d'un cambriolage il y a 6 mois. Après quelques recherches, il est convaincu qu'il s'agit en fait du bien de sa famille.

Comment le prouver et comment en obtenir la restitution ?

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2025

--

Épreuve orale de droit Sujet n° 20

Question théorique :

La coutume face à la loi

Question pratique :

Geneviève est apicultrice et exploite une centaine de ruches dans le sud de la France. Il y a quelques années - au motif qu'il décimait vraisemblablement les abeilles - une loi a interdit à la vente un puissant insecticide, utilisé par tous les agriculteurs. Or, le gouvernement envisage, à la suite de réclamations des syndicats agricoles, de le réintroduire à titre expérimental pour 2 ans afin de vérifier si l'insecticide est la véritable cause de la disparition des abeilles.

Geneviève compte réagir et invoquer ses droits fondamentaux, notamment la liberté du commerce et de l'industrie qu'elle estime avoir été atteinte car la réintroduction de l'insecticide risquerait de ruiner son entreprise.

Que pensez-vous de ce raisonnement, est-il propre à faire prospérer sa demande ? Geneviève ne pourrait-elle pas s'appuyer sur un ou plusieurs autres fondements ?

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2025

--

Épreuve orale de droit Sujet n° 21

Question théorique :

Le nom

Question pratique : Aude Javèle, qui est fonctionnaire dans une administration centrale, ne cesse de subir les plaisanteries de ses collègues à raison de l'effet de la consonnance de son nom et de son prénom. Elle tient en revanche à ce prénom d'Aude, qu'elle affectionne particulièrement et qui constitue l'indicateur de sa sociabilité. En effet tout le monde l'appelle Aude, évitant de l'appeler Javèle -tout le moins pour les personnes qui éprouvent pour elle le plus grand respect-.

Elle envisage ainsi de changer de nom tout en conservant son prénom. Que pensez-vous de ce choix, en votre qualité de juriste ?

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2025

--

Épreuve orale de droit Sujet n° 22

Question théorique :

Les nullités du contrat.

Question pratique :

Sylvie a loué un appartement à Adèle, jeune interne en médecine. Hélas, un incendie se déclare dans l'immeuble et la pauvre Adèle se retrouve sans logement, l'appartement ayant intégralement brûlé.

Adèle, conseillée par son frère, étudiant en deuxième année de droit, demande alors à Sylvie – afin de ne pas payer le loyer d'un appartement ravagé par les flammes – l'annulation du bail pour absence de contenu.

Que pensez-vous du conseil dispensé par le frère d'Adèle ?

Que conseilleriez-vous de faire à Sylvie ?

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2025

--

Épreuve orale de droit Sujet n° 23

Question théorique :

Le contrat commutatif

Question pratique :

Jessica, brillante mathématicienne, vient de jouer au loto (de la française des jeux) avec Anne et Annie, les trois amies ayant participé par part égales au financement du billet, à hauteur de 10 euros chacune.

Jessica se rend dans un point de jeu, choisit les numéros à jouer en se fondant sur ses statistiques personnelles, valide le ticket et conserve le bordereau de jeu chez elle. Elle découvre, le soir du tirage, qu'elles ont gagné toutes les trois 100 000 euros.

Elle prévient ses amies aussitôt et leur annonce qu'elles vont partager par parts inégales car, selon elle, ce gain n'est que le résultat d'un travail mathématique extrêmement performant qui lui a demandé de longues heures de réflexion. Elle conservera donc 70 % de la somme, n'attribuant que 15 % à Anne et 15 % à Annie.

Les deux amies s'insurgent contre l'inégalité de ce partage et envisagent de porter plainte.

Qu'en pensez-vous ?

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2025

--

Épreuve orale de droit Sujet n° 24

Question théorique :

Le nom de famille

Question pratique :

Claude vient d'avoir 18 ans. Depuis toujours, il a eu le sentiment que son corps n'était pas le sien, ou pas adapté et, récemment, ses parents lui ont confié qu'à sa naissance, le médecin-accoucheur leur avait indiqué qu'il était envisageable que leur enfant soit né intersexué. Aucun diagnostic médical n'a été réalisé sur la question depuis lors, même si, à de maintes reprises, Claude avait consulté des psychologues car il se sentait davantage femme qu'homme.

Le jour de sa majorité, il annonce à ses parents qu'il souhaite réaliser une transition de genre, changer de sexe, se faire opérer et s'appeler Claudine.

Pensez-vous, au plan strictement juridique, que la chose soit envisageable ?

Si oui, quelles seraient les conditions pour que Claude puisse parvenir à ses fins ?

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2025

--

Épreuve orale de droit Sujet n° 25

Question théorique :

L'erreur sur les motifs

Question pratique :

M. Pauvre est un artisan qui travaille en sous-traitance pour une grande entreprise, la société REACH, qui est son seul donneur d'ordre, car il n'a aucune clientèle propre. Le mois dernier, la société REACH a conclu un contrat (chantier) très désavantageux et son exploitation est déficitaire.

Son dirigeant, M. Fortuné décide alors que M. Pauvre va sous-traiter l'ensemble du contrat (chantier) et lui impose de travailler à un prix inférieur à ses couts de revient. M Pauvre refuse, dans un premier temps, au motif que l'exploitation est trop ruineuse, il cède toutefois, dans un second temps, lorsque M. Fortuné le menace de cesser toute relation de travail avec lui ; il accepte le chantier et signe le contrat.

M. Pauvre regrette déjà d'avoir donné son accord car un concurrent de REACH vient de le lui proposer un contrat qui lui garantit du travail pendant 10 ans. Peut-il se libérer du contrat litigieux qui le lie à REACH ?